

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À ÉNERGIR SUR
LA DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE - DEMANDE VISANT L'APPROBATION DES
CARACTÉRISTIQUES D'UN CONTRAT D'ACHAT DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE CONCLU AVEC
LA COOP AGRI-ÉNERGIE WARWICK**

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTENTE ET SON CARACTÈRE AVANTAGEUX

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0165](#), p. 4;
 - (ii) Pièce [B-0165](#), p. 6;
 - (iii) Pièce [B-0165](#), p. 6, tableau 1 – Évaluation d'un projet comparable au GNR pour le mois de juin 2019;
 - (iv) Pièce [A-0055](#), Public Utility Commission – State of Vermont, Case No. 18-0313-TF, Order entered 3/8/2018;
 - (v) Pièce [A-0056](#), British Columbia Utilities Commission, FEI Biogas Purchase Agreement between FEI and the COV – [Exhibit A-3](#), p. 2;
 - (vi) Énergir, communiqué de presse du 6 juin 2019, disponible en ligne : <https://www.energir.com/fr/a-propos/medias/nouvelles/entente-regie-de-gestion-des-matieres-residuelles-de-la-mauricie/>, dernière consultation le 4 septembre 2019.

Préambule :

(i) « Afin d'évaluer le caractère avantageux de l'Entente, il faut dans un premier temps établir une base comparative pour le prix. Bien qu'il n'existe pas d'indice de prix pour le GNR, il existe différents marchés pour les attributs environnementaux. Par exemple, la Californie utilise le marché spot des Low Carbon Fuel Standard (LCFS) et des Renewable Fuel Standard (RFS), et plus spécifiquement des Renewable Identification Numbers (RINs), afin de valoriser le GNR comme carburant routier. Pour ce faire, le prix de la molécule de gaz naturel traditionnel est augmenté de la valeur des crédits de ces programmes. C'est à ce prix que le GNR produit de la même manière que celui de Warwick pourrait se vendre aux États-Unis ». [nous soulignons]

(ii) « Il est possible de voir que depuis 2016, le prix du GNR oscille entre 24 \$/GJ (90,94 ¢/m³) et 33 \$/GJ (125,04 ¢/m³). De plus, une tendance à la hausse est observée depuis 2014; le prix du gaz naturel traditionnel demeure stable alors que l'attribut environnemental prend en valeur. [...] Comme démontré précédemment, la valeur obtenue est beaucoup plus élevée sur le marché du Carburant américain que le prix de l'Entente à [...], ce qui démontre bien que le prix qu'Énergir entend payer à la Coop est avantageux ». [nous soulignons]

(iii) Selon la référence (iii), en considérant un prix du gaz naturel traditionnel de 10,34 ¢/m³ et un taux de change de 1 \$ US = 1,3 \$ CAN, la valeur totale du GNR issu d'un projet comparable au GNR pour le mois de juin 2019 est de 170,35 ¢/m³.

(iv) « *On January 30, 2018, Vermont Gas Systems, Inc. ("VGS") filed a petition for approval of a new tariff implementing the Renewable Natural Gas ("RNG") program approved by the Vermont Public Utility Commission ("Commission") in Docket No. 8667. [...]*

VGS states that it has executed an RNG supply contract with deliveries scheduled for 2018 and that two additional contracts are being negotiated for deliveries beginning in 2019. VGS is proposing to set its initial RNG adder at \$1.1749/Ccf, which represents a five-year blended rate based on the three RNG supply arrangements ». [nous soulignons]

À partir de la référence (iv), la Régie évalue que le cavalier tarifaire pour du GNR distribué par Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), en 2019, est de 11,14 US\$/GJ, ce qui correspond à 41,49 US¢/m³. En considérant un taux de change de 1 \$ US = 1,3 \$ CAN et un prix du gaz naturel traditionnel de 10,34 C¢/m³, tels qu'à la référence (iii), le coût total du GNR distribué par VGS est estimé par la Régie à 64,28 C¢/m³.

(v) « *By Order in Council 161/2017 the LGIC approved an amendment to the GGRR which, among other things, classifies RNG as a prescribed undertaking. Sections 2(3.7) and 2(3.8) state that :*

(3.7) A public utility's undertaking that is in the class defined in subsection (3.8) is a prescribed undertaking for the purposes of section 18 of the Act.

(3.8) The public utility acquires renewable natural gas

a) for which the public utility pays no more than \$30 per GJ, and

b) that, subject to subsection (3.9), in a calendar year, does not exceed 5 % of the total volume of natural gas provided by the public utility to its non-bypass customers in 2015 ». [nous soulignons]

(vi) « *Également, sur le plan financier, ce contrat représente un levier extraordinaire pour nos membres, les municipalités de la Mauricie et donc, en premier, lieu les citoyens. Cette entente d'une durée de 20 ans nous garantit un revenu pour les 8,5 millions de m³ de GNR que nous produirons annuellement* », se réjouit Michel Angers ».

Demandes :

- 1.1 Veuillez justifier l'utilisation des marchés des attributs environnementaux en Californie ((i), (ii) et (iii)), plutôt que le prix du GNR observé au Vermont (iv), en Colombie-Britannique (v) ou d'une autre juridiction nord-américaine, comme base comparative pour le prix du GNR à l'Entente (ii).
- 1.2 Veuillez indiquer s'il existe des obstacles réglementaires, techniques ou économiques empêchant la Coop de vendre son GNR aux États-Unis (i).
- 1.3 Sur la base du prix (i), veuillez indiquer si l'Entente proposée par Énergir est plus avantageuse que le contrat mentionné à la référence (vi), pour sa clientèle.